

# REGLEMENT JEU "EMOTION\_SELFIE"

## ARTICLE 1 :

La société HERTZ France SAS au capital de 20.869.144 euros, dont le siège social se situe 1/3 avenue de Westphalie 78180 Montigny-le-Bretonneux - RCS Versailles 377 839 667, APE 711 Z organise, du 3 au 10 juin 2015 un jeu intitulé : "EMOTION\_SELFIE "

## ARTICLE 2 :

Le jeu se déroule du 3 au 10 juin 2015 inclus. Pour participer, la personne physique doit être âgée de 14 ans minimum, résider en France métropolitaine et pouvoir justifier d'une autorisation parentale écrite. Le personnel des sociétés Hertz France SAS, franchisés Hertz et des sociétés prestataires de service et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération (imprimeries, conditionneurs,...) ainsi que les membres de leur famille ne peuvent participer à ce jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation et qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse).

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP HELDT CLAISE LE MAREC, Huissiers de Justice associés, société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée à Versailles 78000, 3 rue de l'Assemblée Nationale.

## ARTICLE 3 :

L'opération est mise en place au départ des sites Facebook.com (<https://www.facebook.com/HertzFR>), Twitter.com (<https://twitter.com/HertzFrance>), Instagram.com (<https://instagram.com/hertzfrance/>)

## ARTICLE 4 :

### **Le jeu se déroule comme suit sur Facebook :**

Le joueur se connecte sur l'adresse <https://www.facebook.com>

Puis publie son selfie avec son humeur du jour en tagguant @Hertz (FR) (cette photo ne doit contenir aucun caractère outrageusement critique, pornographique, choquante, contraires aux bonnes mœurs, raciste...)

- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois sur <https://www.facebook.com/HertzFR>
- Le gagnant sera désigné comme suit :  
Les 6 personnes qui auront les photos avec le plus de « likes » à la date du 10 juin à minuit, se verront attribuer les cadeaux suivants :  
Les 5 premiers gagnants remportent chacun : 4 places de cinéma + 1 planche de stickers + 1 poster du Film  
Le 6<sup>e</sup> gagnant remporte : 1 DVD + 1 notebook + 1 lampe + 2 T-Shirts + 1 boule anti-stress + 1 puzzle + 2 planches de stickers

### **Le jeu se déroule comme suit sur Twitter :**

Le joueur se connecte sur l'adresse <https://twitter.com>

Puis publie un tweet avec sa photo de participation ainsi que le hashtag #hertzviceversa. (Cette photo ne doit contenir aucun caractère outrageusement critique, pornographique, choquante, contraires aux bonnes mœurs, raciste...)

- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois sur <https://twitter.com>
- Un tirage au sort sera effectué à la date du 11 juin afin de désigner les 6 gagnants sur Twitter.  
Les 5 premiers gagnants remportent chacun : 4 places de cinéma + 1 planche de stickers + 1 poster du Film  
Le 6<sup>e</sup> gagnant remporte : 1 DVD + 1 notebook + 1 lampe + 2 T-Shirts + 1 boule anti-stress + 1 puzzle + 2 planches de stickers

Seules les tweets avec selfie et hashtag #hertzviceversa seront pris en compte.

### **Le jeu se déroule comme suit sur Instagram :**

Le joueur se connecte sur l'adresse <https://instagram.com>

Puis poste une photo (selfie) avec le hashtag #hertzviceversa. (Cette photo ne doit contenir aucun caractère outrageusement critique, pornographique, choquante, contraires aux bonnes mœurs, raciste...)

- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois sur <https://instagram.com>
- Le gagnant sera désigné comme suit :  
Les 6 personnes qui auront les photos avec le plus de « likes » à la date du 10 juin à minuit, se verront attribuer les cadeaux suivants :  
Les 5 premiers gagnants remportent chacun : 4 places de cinéma + 1 planche de stickers + 1 poster du Film  
Le 6<sup>e</sup> gagnant remporte : 1 DVD + 1 notebook + 1 lampe + 2 T-Shirts + 1 boule anti-stress + 1 puzzle + 2 planches de stickers + 2 posters du film

Seules les photos avec le hashtag #hertzviceversa seront prises en compte.

Au final, 18 gagnants seront désignés : 6 gagnants sur Facebook, 6 gagnants sur Twitter, 6 gagnants sur Instagram.

Du seul fait de la participation, les participants au jeu autorisent l'Organisateur à utiliser leurs photos utilisées pour ce jeu, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération.

**ARTICLE 5 :**

Hertz met en jeu :

60 places de cinéma valable pour 1 personne (valeur unitaire 10€)

3 DVD (Toy Story 3 et Le monde de Nemo) (valeur unitaire 20€)

3 Notebooks (valeur unitaire 12€)

3 lampes à ambiance (valeur unitaire 25€)

6 T-Shirts Enfants (valeur unitaire 25€)

3 boules anti-stress (valeur unitaire 6€)

3 puzzles (valeur unitaire 15€)

21 planches de stickers (valeur unitaire 6€)

21 affiches du film (valeur unitaire 5€)

**ARTICLE 6 :**

Les lots ne seront pas échangeables contre un autre objet, ni contre leur contre-valeur en numéraire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total, ni à une autre forme de versement. La société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de reporter cette opération à tout moment.

**ARTICLE 7 :**

Les participations au jeu seront annulées si elles sont illisibles, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement. De ce fait, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée si les formulaires Internet ne sont pas enregistrés ou impossibles à vérifier.

**ARTICLE 8 :**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de HERTZ en écrivant à : Hertz France SAS – Département Marketing – 1/3 avenue de Westphalie – 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice Hertz France et de Mercedes-Benz France dans le cadre de ce jeu.

**ARTICLE 9 :**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

**ARTICLE 10 :**

Les frais de participation au jeu sont remboursés, dans la limite de : une (1) connexion par participant par jour, jusqu'au 10 juin sur la base forfaitaire de 3 minutes d'appel local, soit 0,11 euro TTC, par participation, sous réserve de vérification par Hertz de la participation effective du demandeur. Le remboursement sera effectué sur simple demande écrite, accompagnée d'un RIB ou RIP et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion et d'un justificatif d'abonnement Internet, à l'adresse suivante : Hertz France SAS – Département Marketing – Opération "A l'occasion de la sortie du Film Vice Versa, EMOTION\_SELFIE » – 1/3 avenue de Westphalie – 78180 Montigny-le-Bretonneux. Timbre de la demande, remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite. Toute demande devra se faire dans un délai maximum de deux (2) mois après la clôture.